



**BORDEREAU
DES PIÈCES ADRESSÉES**

À

Monsieur Basile BADJITO,

**Président du Bureau Exécutif National de la
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS NATIONALES DES
ACTEURS DE LA MÉDECINE TRADITIONNELLE DU
BÉNIN en abrégé F.A.N.A.ME.TRA.B**

**Téléphones : (229) 95 35 71 30 / 97 18 95 39
COTONOU**

N° 207 / MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP/SA

N° d'ordre	Nbre de Pièces	SOMMAIRE	OBSERVATIONS
1	1	Récépissé de déclaration de la fédération dénommée : FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS NATIONALES DES ACTEURS DE LA MÉDECINE TRADITIONNELLE DU BÉNIN en abrégé F.A.N.A.ME.TRA.B	En satisfaction à votre demande en date du 02 novembre 2020.

Cotonou, le 17 / 02 / 2021

**Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,**



Sacca LAFIA

N° D'ENREGISTREMENT DE LA FÉDÉRATION
2021/N° 066 /MISP/DC/SGM/DAIC/SRAP-ASSOC/SA

#####

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
DE LA FÉDÉRATION

#####

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée,
vu le décret n°2001-234 du 12 juillet 2001 fixant les conditions d'existence et les modalités de fonctionnement des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et leurs organisations faîtières,
vu les statuts, le règlement intérieur et le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 31 octobre 2020,
donne acte à **Monsieur Basile BADJITO**, tél. : **(229) 95 35 71 30 / 97 18 95 39**,
de la déclaration de la fédération dénommée comme suit :

DÉNOMINATION :

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS NATIONALES DES ACTEURS DE LA MÉDECINE TRADITIONNELLE DU BÉNIN en abrégé F.A.N.A.ME.TRA.B

OBJECTIFS :

- regrouper les différentes associations des acteurs de la médecine traditionnelle au Bénin, y mettre de l'ordre et harmoniser les pratiques dans le secteur ;
- contribuer à la promotion des pratiques, valeurs, méthodes et savoirs qui impliquent l'usage à des fins thérapeutiques des plantes médicinales, de minéraux, de parties d'animaux, de techniques et d'exercices ;
- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des associations membres de la fédération, réguler les rapports entre acteurs et promouvoir la collaboration entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne ;
- accompagner les associations des tradi-thérapeutes et naturothérapeutes à produire des médicaments traditionnels améliorés (MTA) de qualité.

SIÈGE SOCIAL :

département du Littoral, commune de Cotonou, 7^{ème} arrondissement, quartier Sikècodji, maison ADE Calixte, téléphones : (229) 95 35 71 30 / 97 18 95 39.

PRINCIPAUX REPRÉSENTANTS DU BUREAU EXÉCUTIF NATIONAL :

Président : Basile BADJITO
Vice-président : Augustin Hontongnon KOUGLO
Secrétaire Général : Rodrigue Azonwakin AKOTEGNON
Secrétaire Général Adjoint : Mobodoundé Roger AGBE
Trésorier Général : Sèzanmassou Marc ADJOUJENON
Trésorier Général Adjoint : Ifagbiré BADJAGOU



COPIE :

- Préfet du département du Littoral
(Attention : Maire de la commune de Cotonou)

Dans un délai d'un (01) mois, la déclaration faisant l'objet du présent récépissé devra être rendue publique au **Journal Officiel** de la République du Bénin par les soins de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de la fédération.

Toute modification apportée aux statuts et tout changement survenu dans l'administration ou la direction de la fédération devront être déclarés dans un délai de trois (03) mois et consignés en outre sur un registre spécial tenu au siège de ladite fédération, registre qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires sur leur demande.